



Dimanche 29 Octobre 2023 à 14 h

## GRANDS VINS & SPIRITUEUX :


Dans le cadre du salon Vins & Terroirs et Chocolat & Gourmandises

MEETT - Parc des Expositions et Centre de  
Conventions de Toulouse Métropole

***Concorde Avenue - 31480 Aussonne***



VINESTIM - 14 rue du Rempart St-Etienne - 31000 TOULOUSE  
Tél. 05.61.12.62.62 contact@primardeco.com

Vente retransmise sur: **DROUOT.com**  Live



## Bordeaux Blancs :

1	1 BOUTEILLE LE ROBINSON LOUIS ESCHENAUER SAUTERNES - 1931 - LB/ELT	35/45
2	1 BOUTEILLE CHÂTEAU VOIGNY PREIGNAC SAUTERNES - 1949 - BS	30/40
3	3 BOUTEILLES CHÂTEAU COUTET 1er CC SAUTERNES - 1985 - BG	50/60
4	6 BOUTEILLES (50 CL) LE DAUPHIN CHÂTEAU GUIRAUD - 1985 - CBO	50/60
5	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1988	200/220
6	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1988	200/220
7	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAYNE VIGNEAU 1er CC SAUTERNES - 1990	20/30
8	2 BOUTEILLES CHÂTEAU COUTET 1er CC SAUTERNES - 1990 - 1 BG	80/90
9	2 BOUTEILLES CHÂTEAU COUTET 1er CC SAUTERNES - 1990 - ETLT	80/90
10	2 BOUTEILLES CHÂTEAU SABLETTES SAUTERNES - 1990	40/50
11	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1991 - BG	190/210
12	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1991	190/210
13	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1994	180/200
14	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1994	180/200
15	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1994	180/200
16	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1994	180/200
17	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DE FARGUES SAUTERNES - 1995	60/70
18	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 1996	180/200
19	2 BOUTEILLES CHÂTEAU BASTOR LAMONTAGNE SAUTERNES - 1997	25/30
20	6 BOUTEILLES CHÂTEAU GUIRAUD 1er CC SAUTERNES - 1997 - CBO	150/180
21	12 BOUTEILLES CHÂTEAU SUAU CC SAUTERNES - 1997 - CBO	200/250
22	12 BOUTEILLES CHÂTEAU PIADA SAUTERNES - 1997 - CBO	180/220
23	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LAFAURIE PEYRAGUEY 1er CC SAUTERNES - 1998	30/35
24	1 MAGNUM CHÂTEAU DE RAYNE VIGNEAU 1er CC SAUTERNES - 2000 - ETLT	70/90
25	1 BOUTEILLE CHÂTEAU BASTOR LAMONTAGNE SAUTERNES - 2007	10/15
26	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CARBONNIEUX GCC GRAVES - 2010	15/20
27	2 BOUTEILLES 1er CC SAUTERNES : 1 CHÂTEAU SIGALAS RABAUD 2001 - 1 CHÂTEAU LAFAURIE PEYRAGUEY 1997	30/40

## Bordeaux Rouges :

28	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LA GARDE LOUIS ESCHENAUER MARTILLAC - 1928 - BG/EA	40/50
29	1 BOUTEILLE MOUTON CADET BORDEAUX - 1931 - LB/EF	50/60
30	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1950 - MEP/EA	250/350
31	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LAFON ROCHET GCC ST ESTEPHE - 1953 - MEP/ELTA	100/120
32	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LE BOURDIEU HAUT MÉDOC - 1953 - 1 LB-HEP/1 MEP-BEP	50/60
33	1 MAGNUM CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1973 - ETLT	600/640
34	1 BOUTEILLE CHÂTEAU PÉTRUS POMEROL - 1973 - LB/EA/CAPS DÉCOUPÉE/BOUCHON ESTAMPÉ	450/500

35	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1974 - LB/ETLT	280/320
36	1 BOUTEILLE PETRUS POMEROL - 1980 - BG/ETLA/CAPS TLA	1200/1300
37	3 BOUTEILLES CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1981 - BG	540/580
38	3 BOUTEILLES CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1981 - BG	540/580
39	3 BOUTEILLES CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1981 - BG	540/580
40	1 BOUTEILLE CHÂTEAU TALBOT GCC ST JULIEN - 1983 - BG	30/40
41	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHEVAL BLANC 1er GCC ST EMILION - 1983 - BG/CAPS AB	250/280
42	1 BOUTEILLE CHÂTEAU BARON DE PICHON LONGUEVILLE GCC PAUILLAC - 1985	60/70
43	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 1986 - BG/CAPS AB	250/280
44	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 1986	250/280
45	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LÉOVILLE LAS CASES GCC ST JULIEN - 1988 - BG	110/120
46	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LAFON ROCHET GCC STE ESTEPHE - 1988	40/50
47	2 BOUTEILLES CHÂTEAU CANTENAC BROWN GCC MARGAUX - 1988 - 1 BG	40/50
48	2 BOUTEILLES CHÂTEAU BRANAIRE DULUC DUCRU GCC ST JULIEN - 1989 - 1 ELT	60/70
49	3 BOUTEILLES CHÂTEAU CARBONNIEUX GCC GRAVES - 1989 - 2 ELT	50/60
50	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 1990	400/420
51	2 BOUTEILLES CHÂTEAU POUJEAUX MOULIS - 1990 - 1 ELS	40/50
52	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LA LAGUNE GCC HAUT MEDOC - 1990 - 1 ET	70/80
53	3 BOUTEILLES CHÂTEAU DU DOMAINE DE L'EGLISE POMEROL - 1990	90/100
54	3 BOUTEILLES CHÂTEAU D'ISSAN GCC MARGAUX - 1990	60/70
55	12 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT BAGES LIBÉRAL GCC PAUILLAC - 1990 - CBO	380/420
56	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MONTROSE GCC ST ESTEPHE - 1991	60/70
57	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 1991	200/220
58	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 1991 - BG/ETLT	200/220
59	1 BOUTEILLE PAVILLON DU ROUGE DU CHÂTEAU MARGAUX - 1991 - ET	50/60
60	12 BOUTEILLES CHÂTEAU MONTROSE GCC SAINT ESTEPHE - 1991 - CBO - 2 BG	600/650
61	1 BOUTEILLE LES FORTS DE LATOUR PAUILLAC - 1992 - ETLT	70/80
62	2 BOUTEILLES CHÂTEAU BARON PICHON DE LONGUEVILLE GCC PAUILLAC - 1992	160/180
63	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LÉOVILLE LAS CASES GCC ST JULIEN - 1993	80/90
64	2 BOUTEILLES CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC MARGAUX - 1993	460/480
65	2 BOUTEILLES CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC ST EMILION - 1993	460/480
66	12 BOUTEILLES CHÂTEAU DUCRU BEAUCAILLOU GCC ST JULIEN - 1993 - CBO	700/800
67	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LA MISSION HAUT BRION GCC GRAVES - 1994	110/130
68	2 BOUTEILLES CHÂTEAU GRAND PUY LACOSTE GCC PAUILLAC - 1994 - BG	40/50
69	2 BOUTEILLES CHÂTEAU POUJEAUX MOULIS - 1994	30/40
70	1 BOUTEILLE CLOS FOURTET 1er GCC ST EMILION - 1995	45/55
71	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC - 1995	100/110
72	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LEOVILLE BARTON CC SAINT JULIEN - 1995	60/70

73	2 BOUTEILLES CHÂTEAU L'ANGELUS GCC ST EMILION - 1995	400/450
74	2 BOUTEILLES CHÂTEAU CHASSE SPLEEN MOULIS : 1 de 1989 ELT - 1 de 1995	35/40
75	2 BOUTEILLES CHÂTEAU PHELAN SEGUR ST ESTEPHE - 1995 - 1 ET	40/50
76	1 JEROBOAM (5 L) BORDEAUX DE MONSIEUR LOUIS ESCHENAUER - 1997	60/80
77	2 BOUTEILLES CHÂTEAU ROLLAN DE BY CB HAUT MEDOC - 1997 - ET	20/30
78	1 BOUTEILLE CHÂTEAU PONTET CANET GCC PAUILLAC - 2000	90/100
79	1 BOUTEILLE CHÂTEAU TALBOT GCC ST JULIEN - 2000	70/80
80	2 BOUTEILLES CHÂTEAU SIRAN MARGAUX - 2000	25/35
81	3 BOUTEILLES CHÂTEAU GRAND PUY DUCASSE GCC PAUILLAC - 2000 - 1 ETLT/1 ETLA	70/90
82	6 BOUTEILLES CHÂTEAU DE REIGNAC BORDEAUX SUPÉRIEUR - 2000 - CBO - CAISSE CERCLÉE	40/50
83	6 BOUTEILLES CHÂTEAU CAMENSAC GCC HAUT MÉDOC - 2000 - CBO	100/120
84	6 BOUTEILLES CHÂTEAU SOCIANDO MALLET HAUT MÉDOC 2006 - CBO	100/120
85	12 BOUTEILLES CHÂTEAU CHASSE SPLEEN MOULIS - 2000 - CBO	360/380
86	12 BOUTEILLES CHÂTEAU LA TOUR CARNET GCC HAUT MÉDOC - 2000 - CBO	240/260
87	2 BOUTEILLES CHÂTEAU ROBERT POMEROL - 2001	20/30
88	4 BOUTEILLES ESSENCE DE DOURTHE BORDEAUX - 2001	40/50
89	1 BOUTEILLE CHÂTEAU ANGÉLUS 1er GCC ST EMILION - 2002	160/180
90	4 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET SAINT ESTÈPHE - 2002	60/80
91	1 BOUTEILLE CHÂTEAU FIGEAC 1er GCC ST EMILION - 2003	100/110
92	2 BOUTEILLES CHÂTEAU PONTET CANET GCC PAUILLAC - 2003	80/90
93	2 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTEPHE - 2003 - 1 EA	30/40
94	2 BOUTEILLES CHÂTEAU POUJEAUX MOULIS - 2004	20/30
95	1 BOUTEILLE CHÂTEAU GRUAUD LAROSE GCC ST JULIEN - 2005	60/70
96	12 BOUTEILLES CHÂTEAU CHASSE SPLEEN MOULIS - 2005 - CBO	280/320
97	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC MARGAUX - 2006	280/300
98	3 BOUTEILLES CHÂTEAU D'ARMAILHAC GCC PAUILLAC - 2006 - CBO	60/70
99	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 2007 - CBO	230/250
100	1 BOUTEILLE VIEUX CHÂTEAU CERTAN POMEROL - 2007	50/60
101	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 2007 - CBO - CAISSE CERCLÉE	1400/1500
102	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 2007 - CBO - CAISSE CERCLÉE	1400/1500
103	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 2009 - CBO x 12	3250/3500
104	12 BOUTEILLES CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 2009 - CBO - CAISSE CERCLÉE	6500/6800
105	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 2009 - CBO - CAISSE CERCLÉE	3200/3500
106	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC MARGAUX - 2010	450/500
107	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 2010 - CBO - CAISSE CERCLÉE	3400/3600

108	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 2010 - CBO - CAISSE CERCLÉE	3400/3600
109	2 BOUTEILLES CHÂTEAU FEYTIT CLINET POMEROL - 2011	60/75
110	3 BOUTEILLES CHÂTEAU MALESCOT ST EXUPERY GCC MARGAUX - 2011	50/60
111	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHEVAL BLANC 1er GCC ST EMILION - 2012	360/400
112	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MALARTIC LAGRAVIERE GCC GRAVES - 2013	30/35
113	3 BOUTEILLES CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 2013 - CBO - CAISSE CERCLÉE	650/750
114	3 BOUTEILLES CHÂTEAU FEYTIT CLINET POMEROL - 2014	100/120
115	3 BOUTEILLES CHÂTEAU POUJEAUX MOULIS - 2014	30/40
116	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DU DOMAINE DE L'ÉGLISE POMEROL - 2015	30/35
117	1 BOUTEILLE CHÂTEAU FOMBRAUGE GCC ST EMILION - 2015	25/30
118	3 BOUTEILLES CHÂTEAU NÉNIN POMEROL - 2016	100/120
119	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PETRUS POMEROL - 2018 - CBO	8000/9000
120	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PETRUS POMEROL - 2019 - CBO	10000/11000
121	2 BOUTEILLES GC ST EMILION : 1 CHÂTEAU SANSONNET 2012 - 1 CHÂTEAU GRAND CORBIN 2013	40/50
122	2 BOUTEILLES 1er GCC ST EMILION : 1 CHÂTEAU LA GAFFELIÈRE 2012 - 1 CHÂTEAU VALANDRAUD 2013	115/130
123	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU MARQUIS DE TERME GCC MARGAUX 2013 - 1 CHÂTEAU LILIAN LADOUYS ST ESTEPHE 2015	45/50
124	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU LACOSTE BORIE PAUILLAC 1992 - 1 CHÂTEAU SIAURAC LALANDE DE POMEROL 1996	30/40
125	2 BOUTEILLES GCC ST JULIEN : 1 CHÂTEAU LEOVILE LAS CASES 1987 ELT - 1 CHÂTEAU LEOVILLE BARTON 1992	50/60
126	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU CARBONNIEUX GCC GRAVES 1988 - 1 CHÂTEAU DE SALES POMEROL 1990	20/30
127	3 BOUTEILLES GRAND VIN DE REIGNAC BORDEAUX SUPÉRIEUR : 2009 - 2012 - 2013	30/40
128	3 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU LA TOUR CARNET GCC HAUT MÉDOC 2000 - 1 CHÂTEAU DU TAILHAS POMEROL 1998 - 1 CHÂTEAU FONRAZADE GC ST EMILION 2009	30/40
129	4 BOUTEILLES CHÂTEAU SOCIANDO MALLET HAUT MÉDOC : 2 de 2008 - 2 de 2011	50/60
130	4 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU LA TOUR CARNET GCC HAUT MÉDOC 2002 - 1 CHÂTEAU LA LOUVIÈRE 2009 - 1 DOMAINE DE CHEVALIER GCC GRAVES 1991 - 1 CHÂTEAU CANTEMERLE GCC HAUT MÉDOC 1990	50/60
131	4 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU HANTEILLAN CB HAUT MÉDOC 2005 - 1 CHÂTEAU CASTERA CB MÉDOC 2010 - 1 CHÂTEAU GUERRY CÔTES DE BOURG 2010 - 1 CHARME DE COS LABORY ST ESTÈPHE 2019	30/40
132	5 BOUTEILLES LA SIRÈNE DE GISCOURS MARGAUX : 4 de 2001 - 1 de 2005	50/60

## Bourgognes Blancs :

133	1 BOUTEILLE CORTON CHARLEMAGNE GC MAURICE BIDOUILH DE VERNEUIL - 2001	50/60
134	1 BOUTEILLE CHABLIS GC 'LE FIEF DES GRENOUILLES' LA CHABLISIENNE - 2006	20/25
135	3 BOUTEILLES HAUTES CÔTES DE BEAUNE 'CLOS DE LA CHAISE DIEU' CHÂTEAU DE SANTENAY - 2009	40/50
136	1 BOUTEILLE BATARD MONTRACHET GC BOUCHARD PÈRE & FILS - 2010	370/400
137	1 MAGNUM CHABLIS 'LA SEREINE' LA CHABLISIENNE - 2010	40/50
138	1 BOUTEILLE AUXEY DURESSES LEROY - 2015	140/160
139	2 BOUTEILLES: 1 MONTHELIE OLIVIER LEFLAIVE 1997 - 1 CHABLIS ULYSSE JABOULET 1989 ETLT	25/35

## Bourgognes Rouges :

140	1 BOUTEILLE CLOS DE LA ROCHE GC LÉON VIOLLAND - 1943 - 3,2 CM	80/100
141	1 BOUTEILLE MOREY SAINT DENIS LÉON VIOLLAND - 1955 - 3 CM	65/85
142	1 BOUTEILLE MOREY SAINT DENIS LÉON VIOLLAND - 1955 - 2 CM	65/85
143	1 BOUTEILLE MOREY SAINT DENIS LÉON VIOLLAND - 1955 - 2 CM	65/85
144	1 BOUTEILLE NUITS SAINT GEORGES LÉON VIOLLAND - 1959 - 3 CM	90/100
145	1 BOUTEILLE NUITS SAINT GEORGES LÉON VIOLLAND - 1959 - 3,5 CM	90/100
146	1 BOUTEILLE NUITS SAINT GEORGES LÉON VIOLLAND - 1959 - 3 CM/ELA	90/100
147	3 BOUTEILLES VOLNAY 'CLOS DU VILLAGE' DOMAINE BERNARD DELAGRANGE - 1978	200/220
148	3 BOUTEILLES VOLNAY 'CLOS DU VILLAGE' DOMAINE BERNARD DELAGRANGE - 1978	200/220
149	5 BOUTEILLES AUXEY DURESSES DOMAINE BERNARD DELAGRANGE - 1985	170/190
150	1 BOUTEILLE POMMARD MOMMESSIN - 1986	15/20
151	1 BOUTEILLE ÉCHÉZEAUX GC CONFURON COTETIDOT - 1988 - 5 CM/CAPS CIRE AB	60/70
152	3 BOUTEILLES NUITS SAINT GEORGES 1er CRU 'CLOS DE L'ARLOT' DOMAINE DE L'ARLOT - 1988	180/220
153	1 BOUTEILLE LA TÂCHE DOMAINE DE LA ROMANÉE CONTI - 1989 - 3 CM	2400/2600
154	2 BOUTEILLES : 1 CHARMES CHAMBERTIN GC DOMAINE HENRI REBOURSEAU 1999 - 1 NUITS SAINT GEORGES 1er CRU 'PRULIERS' FRÉDÉRIC MAGNIEN 2003	50/60
155	1 BOUTEILLE SANTENAY 1er CRU 'CLOS ROUSSEAU' CLAUDINE CHERRIER - 2001	20/30
156	2 BOUTEILLES POMMARD CLOS DES EPENAUX COMTE ARMAND - 2005	200/220
157	6 BOUTEILLES NUITS SAINT GEORGES 'LES VALLEROTS' BERTRAND MACHARD DE GRAMONT - 2005	60/70
158	2 BOUTEILLES POMMARD CLOS DES EPENAUX COMTE ARMAND - 2006	160/180
159	1 BOUTEILLE NUITS SAINT GEORGES LEROY - 2007	700/900
160	6 BOUTEILLES NUITS SAINT GEORGES 'LES HAUTS PRULIERS' BERTRAND MACHARD DE GRAMONT - 2007	60/70
161	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU LAVAUX SAINT JACQUES CLAUDE DUGAT - 2009	180/220
162	2 BOUTEILLES CLOS DE LA ROCHE GC de MORANGIES - 2009	160/180

163	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU LAVAUX SAINT JACQUES CLAUDE DUGAT - 2010	170/190
164	3 BOUTEILLES SANTENAY 1er CRU 'LA COMME' LEROY - 2010	400/430
165	1 BOUTEILLE NUITS SAINT GEORGES 1er CRU 'AUX THOREY' DOMAINE de MONTILLE - 2011	65/75
166	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU LAVAUX SAINT JACQUES CLAUDE DUGAT - 2012 - ETLT	180/200
167	3 BOUTEILLES SANTENAY 1er CRU 'LA COMME' LEROY - 2013	400/430
168	1 BOUTEILLE BOURGOGNE LEROY - 2014	50/60
169	2 BOUTEILLES SAVIGNY LES BEAUNE 'CUVÉE DE L'INGÉNIEUR HENRI DAREY' - 2014	30/40
170	2 BOUTEILLES MORGON 'VIEILLES VIGNES' G. DESCOMBES - 2014	20/30
171	1 BOUTEILLE ALOXE CORTON 1er CRU 'LES VALOZIÈRES' DOMAINE ROUX PÈRE & FILS - 2015	30/40
172	1 BOUTEILLE CORTON GC 'LES HAUTES MOUROTTE' DOMAINE GASTON & PIERRE RAVAUT - 2015	35/45
173	1 BOUTEILLE MOREY SAINT DENIS 1er CRU 'LES LOUPS' DOMAINE DES LAMBRAYS - 2015	60/80
174	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU CLAUDE DUGAT - 2017	110/120
175	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU CLAUDE DUGAT - 2017	110/120
176	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU CLAUDE DUGAT - 2017	110/120
177	1 BOUTEILLE VOSNE ROMANÉE DOMAINE MICHEL NOËLLAT - 2016	75/85
178	1 BOUTEILLE NUITS SAINT GEORGES 'AUX BOUDOTS' DOMAINE MICHEL NOËLLAT - 2016	110/130
179	1 BOUTEILLE CLOS DE VOUGEOT GC DOMAINE MICHEL NOËLLAT - 2016	300/330
180	1 BOUTEILLE VOSNE ROMANÉE 1er CRU 'LES BEAUX MONTS' DOMAINE MICHEL NOËLLAT - 2016	170/200
181	1 BOUTEILLE ECHEZEAUX GC 'DU DESSUS' DOMAINE MICHEL NOËLLAT - 2016	350/380
182	1 BOUTEILLE CHAMBOLLE MUSIGNY 1er CRU 'AMOUREUSES' DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2016	2600/2800
183	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU LAVAUX SAINT JACQUES CLAUDE DUGAT - 2018	180/200
184	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU LAVAUX SAINT JACQUES CLAUDE DUGAT - 2018	180/200
185	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU CLAUDE DUGAT - 2018	130/140
186	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU CLAUDE DUGAT - 2018	130/140
187	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU CLAUDE DUGAT - 2019	150/170
188	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU CLAUDE DUGAT - 2019	150/170
189	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU LAVAUX SAINT JACQUES CLAUDE DUGAT - 2019	180/200
190	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU LAVAUX SAINT JACQUES CLAUDE DUGAT - 2019	180/200
191	1 BOUTEILLE BONNES MARES GC DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2020	1800/2000
192	1 BOUTEILLE BONNES MARES GC DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2020	1800/2000

193	1 BOUTEILLE GRIOTTE CHAMBERTIN GC CLAUDE DUGAT - 2020	700/720
194	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU LAVAUX SAINT JACQUES CLAUDE DUGAT - 2020	160/180
195	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU LAVAUX SAINT JACQUES CLAUDE DUGAT - 2020	160/180
196	1 BOUTEILLE CHARMES CHAMBERTIN GC CLAUDE DUGAT - 2020	330/350
197	1 BOUTEILLE MOREY SAINT DENIS 1er CRU 'CLOS DE LA BUISSIÈRE' DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2020	280/320
198	1 BOUTEILLE CHAMBOLLE MUSIGNY 1er CRU 'LES CRAS' DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2020	500/550
199	1 BOUTEILLE CHAMBOLLE MUSIGNY 1er CRU 'LES CRAS' DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2020	500/550

### Champagnes :

200	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE DOM PÉRIGNON - 2000 - COFFRET	200/220
201	1 JEROBOAM (3 L) CHAMPAGNE J. de TELMONT - 2002 - COFFRET	60/80
202	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE CRISTAL ROEDERER - 2002 - COFFRET	220/250
203	1 JÉROBOAM (3 L) CHAMPAGNE GOSSET 'EXCELLENCE' - COFFRET	100/150
204	1 JÉROBOAM (3 L) CHAMPAGNE MUMM 'CORDON ROUGE' - CBO - 0.5 CM SOUS LA COIFFE	70/90
205	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER 'COLLECTION 243' - COFFRET	20/30
206	1 MAGNUM CHAMPAGNE RUINART 'BRUT' - COFFRET	50/60

### Vallée du Rhône :

207	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE DOMAINE DU VIEUX TÉLÉGRAPHE - 1986 - ELT	60/70
208	1 BOUTEILLE CÔTE ROTIE 'BRUNE ET BLONDE' GUIGAL - 1993	20/30
209	1 BOUTEILLE HERMITAGE 'LA CHAPELLE' PAUL JABOULET AÎNÉ - 1999	80/90
210	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAYAS CHÂTEAUNEUF DU PAPE - 2003 - ELD/ETLT	600/700
211	1 BOUTEILLE CHÂTEAUNEUF DU PAPE CHÂTEAU RAYAS - 2005	700/800
212	1 BOUTEILLE CHÂTEAUNEUF DU PAPE CHÂTEAU RAYAS - 2005	700/800
213	6 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE 2006 : 3 TERROIR DE SABLES RÉMY FERBAS - 2 DOMAINE DE VALORI GABRIEL MEFFRE - 1 DOMAINE ST FRANCOIS	50/60
214	1 BOUTEILLE CHÂTEAUNEUF DU PAPE CHÂTEAU RAYAS - 2007	600/700
215	1 BOUTEILLE CHÂTEAUNEUF DU PAPE PIGNAN - 2007	220/250
216	1 BOUTEILLE CHÂTEAUNEUF DU PAPE PIGNAN - 2007	220/250
217	1 BOUTEILLE CÔTES DU RHÔNE CHÂTEAU DE FONSALETTE - 2007	200/220
218	1 BOUTEILLE CÔTES DU RHÔNE CHÂTEAU DE FONSALETTE - 2009	180/200
219	1 BOUTEILLE CROZES HERMITAGE M. CHAPOUTIER - 2010	20/30
220	3 BOUTEILLES VACQUEYRAS CHÂTEAU DES TOURS 'RÉSERVE' - 2010	200/220



## Languedoc Roussillon :

221	1 MAGNUM CÔTES DU ROUSSILON VILLAGES 'HAUT VALOIR' DOMAINE DU VIEUX CHÊNE - 2002	15/20
222	2 BOUTEILLES LA LIVINIÈRE 'DOMUS MAXIMUS' - 2003	35/45
223	1 BOUTEILLE MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2004	30/40
224	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2005	50/60
225	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2006	50/60
226	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2007	55/65
227	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2008	55/65
228	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2009	50/60
229	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2010	55/65
230	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2011	50/60
231	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2019	50/60
232	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2020	55/65
233	2 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC BLANC - 2021	50/60
234	2 BOUTEILLES COTEAUX DU LANGUEDOC : 1 DOMAINE DE MONTCALMÈS 1999 - 1 CLOS MARIE ' LES GLORIEUSES' 2005	40/50
235	2 BOUTEILLES BANYULS : 1 DOMAINE DE CROIX DE LA FORCE 1998 - 1 DOMAINE DU MAS BLANC 'DRY' 1993	15/20
236	3 BOUTEILLES BANYULS : 1 'VIEILLE RÉSERVE' - 1 CUVÉE PRESTIGE 'HENRY VIDAL' 2002 - 1 TRADITION	20/30
237	3 BOUTEILLES RIVESALTES : 2 DOMAINE CAZES 1 CUVÉE AIMÉ CAZES 1975 - 1 TUILÉ 1984 / 1 DOMAINE DU VIEUX CHÊNE TUILÉ 1977	20/30

## Divers :

238	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DE LA FONVIEILLE MONBAZILLAC - 1959 - BG	20/30
239	1 BOUTEILLE (50 CL) TOKAJI 'ASZU ESSENCIA' - 1988	20/30
240	3 BOUTEILLES LE CÈDRE CAHORS - 2000	40/50
241	1 BOUTEILLE 'BUISSON RENARD' DOMAINE DIDIER DAGUENEAU - 2009	35/45
242	3 BOUTEILLES VINS AUSTRALIENS : 1 CAMDEN PARK SHIRAZ PETIT VERDOT 2011 - 2 FONTY'S POOL PEMBERTON SHIRAZ 2004	15/20

## Jura :

243	1 BOUTELLE CÔTES DU JURA JEAN MACLE - 1983 - NIVEAU BAS	60/80
244	1 BOUTEILLE CÔTES DU JURA CHÂTEAU D'ARLAU COMTE DE LAGUICHE - 1983 - CAPS AB/ELT	40/50
245	1 BOUTEILLE CÔTES DU JURA CHÂTEAU D'ARLAU COMTE DE LAGUICHE - 1985 - ELT	40/50
246	1 BOUTEILLE VIN JAUN ANDRÉ & MIREILLE TISSOT - 1991	20/30
247	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHALON MARCEL CABELIER - 1992	25/30
248	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHALON AUGUSTE PIROU - 1992	30/40
249	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHALON AUGUSTE PIROU - 1994	30/40
250	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHALON LA CAVE DE LA REINE JEANNE - 2003 - COFFRET	35/40

## Portos :

251	1 VIEILLE BOUTEILLE PORTO ROZÈS - 1929 - SE/CAPS AB	100/120
252	1 BOUTEILLE PORTO SOUZA GUEDES - 1937	80/90
253	1 BOUTEILLE PORTO SOUZA GUEDES - 1944 - COFFRET	70/80
254	1 BOUTEILLE PORTO OSMAN - 1947	60/80
255	1 BOUTEILLE PORTO MARTINS COLHEITA - 1977	30/40
256	1 BOUTEILLE PORTO CINTRA - 1979	30/40
257	1 BOUTEILLE PORTO KROHN VINTAGE - 1985	20/30
258	1 BOUTEILLE PORTO REAL COMPANIA VELHA VINTAGE - 1985	20/30

## Chartreuses :

259	1 BOUTEILLE CHARTREUSE JAUNE PÉRIODE 1966-1982 - COFFRET	500/600
260	1 BOUTEILLE CHARTREUSE JAUNE PÉRIODE 1966-1982 - COFFRET	500/600
261	1 BOUTEILLE CHARTREUSE JAUNE TARRAGONE PÉRIODE 1973-1985	400/500
262	1 BOUTEILLE CHARTREUSE VERTE PÉRIODE 1992-2006	80/100
263	2 FLACONS ÉLIXIR VÉGÉTAL DE LA GRANDE CHARTREUSE 71°	40/50

## Rhums :

264	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE RHUM DES PLANTATIONS MADININA - 1895	1400/1500
265	1 BOUTEILLE VIEUX RHUM TROIS RIVIÈRES 45° - 1964	400/500
266	1 BOUTEILLE RHUM CLÉMENT DOMAINE DE L'ACAJOU 44° - 1970 - NIVEAU BAS/BOUCHON AB	250/280
267	1 BOUTEILLE VIEUX RHUM TROIS RIVIÈRES 45° - 1974 - ETLA	200/300
268	1 BOUTEILLE (1 L) RHUM ST JAMES 47°	70/80
269	1 BOUTEILLE (1 L) RHUM ST JAMES 47°	70/80
270	1 BOUTEILLE (1 L) RHUM VIEUX 'GRAND CASE' DUQUESNE 3 ANS 45 °	200/300
271	1 BOUTEILLE (1 L) RHUM VIEUX 'GRAND CASE' DUQUESNE 3 ANS 45 °	200/300
272	1 VIEILLE BOUTEILLE (1 L) RHUM CHAUVET 44° ANNÉES 60/70 - ET NEUVE	200/220
273	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE VIEUX RHUM TAMARIS TARDIEU & CHAILLOUX 44° - BS	80/120
274	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE RHUM DES PLANTATIONS ST JAMES - CAPS ÉTAIN/SE	100/150

## Cognacs :

275	1 BOUTEILLE COGNAC FINE CHAMPAGNE MONNET 'EXTRA RESERVE' - 1858 - EA/BOUTEILLE EN VERRE SOUFFLÉ/CAPS ÉTAIN	1000/1500
276	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC RENAULT - CAPS ÉTAIN	25/30
277	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC RENAULT - CAPS ÉTAIN	25/30
278	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC RENAULT - CAPS ÉTAIN	25/30
279	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC GASTON DE LAGRANGE - CAPS ÉTAIN/NIVEAU BAS	15/20
280	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC GASTON DE LAGRANGE - CAPS ÉTAIN/NIVEAU BAS	15/20
281	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC HENNESSY HENCO - CAPS ÉTAIN/BS	50/60

282	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC CAMUS LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION' - PAPIER DE SOIE	30/40
283	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC CAMUS LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION' - PAPIER DE SOIE	30/40
284	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC CAMUS LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION' - PAPIER DE SOIE	30/40
285	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC MONNET ***	20/30
286	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC MONNET ***	20/30
287	1 BOUTEILLE GRANDE CHAMPAGNE 'HORS D'ÂGE' RÉSERVE NICOLAS 42° - COFFRET	40/50
288	1 BOUTEILLE COGNAC GRANDE CHAMPAGNE 'XO' DELAMAIN - COFFRET	25/35

### Liqueurs :

289	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE (1 L) LIQUEUR A. MEUNIER MÈRE & FILS à VOIRON - 1809 - EA/CAPS AB/BOUCHON ESTAMPÉ	200/300
290	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE CHINA CHINA A. MEUNIER MÈRE & FILS à VOIRON - 1809 - CAPS ÉTAIN/EA/BOUCHON ESTAMPÉ	200/300
291	1 VIEILLE BOUTEILLE MADÈRE DE L'ILE CINTRA - CAPS ÉTAIN	30/40
292	1 VIEILLE BOUTEILLE CAP CORSE MATTEI - CAPS ÉTAIN	20/30
293	1 VIEILLE BOUTEILLE CHERRY BRANDY - CAPS CIRE AB	20/30
294	1 VIEILLE BOUTEILLE THÉ CHINOIS A. MEUNIER MÈRE & FILS - CAPS ÉTAIN/BS	20/30
295	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE LIQUEUR A LA MANDARINE 'SICILIENNE' A. MEUNIER MÈRE & FILS à VOIRON - EA/CAPS ÉTAIN	30/40
296	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE LIQUEUR HYGIÉNIQUE 'MASSILLETE' A. MEUNIER MÈRE & FILS à VOIRON- BS/CAPS ABS	30/40
297	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE LA VÉRITABLE LIQUEUR FABRIQUÉE à VOIRON - CAPS CIRE AB/EA/NIVEAU BAS	30/40
298	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE LIQUEUR DIGESTIVE 'FAUSTINE' A. MEUNIER & FILS à VOIRON- CAPS ÉTAIN/BS	30/40
299	1 VIEILLE BOUTEILLE AROLE DES ALPES VICTOR GONNON FILS à VOIRON - CAPS ÉTAIN/BS	30/40
300	1 VIEILLE BOUTEILLE LIQUEUR FABRIQUÉE AU COUVENT J. LAURENT & FILS - EA/CAPS AB	30/40
301	1 VIEILLE BOUTEILLE EXQUISE LIQUEUR 'GRANDE MARQUE' LA REVELOISE J & R FRANC - CAPS ÉTAIN/BS	30/40
302	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE LIQUEUR DE LA VIEILLE CURE - CAPS ÉTAIN/BS	40/50
303	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE CRÈME DE CACAO VANILLE CUSENIER - CAPS ÉTAIN/BS	30/40
304	1 VIEILLE BOUTEILLE CRÈME DE BANANES 'LIQUEUR DE LUXE' M. SABATIER - CAPS ÉTAIN/BS	30/40
305	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE LA PRUNELLE CUSNIER - CAPS ÉTAIN	30/40
306	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE LA MICHELINE 'VIEILLE LIQUEUR EXQUISE DE LA CITÉ DE CARCASSONNE' - CAPS ÉTAIN AB/BS	30/40
307	1 VIEILLE BOUTEILLE (1 L) ANISETTE RICARD ANNÉES 55/60 - EA	120/140
308	1 VIEILLE BOUTEILLE QUINQUINA ST RAPHAËL ANNÉES 40/50 - SE	120/140

## Armagnacs :

309	1 BOUTEILLE BAS ARMAGNAC CHÂTEAU DE LAUBADE - 1949 - COFFRET	120/150
310	1 BOUTEILLE BAS ARMAGNAC DOMAINE D'OGNOAS 47° - 1973 - MISE : 1988	45/50
311	1 BOUTEILLE BAS ARMAGNAC DOMAINE DU PIN 48° - 1983	35/40
312	1 BOUTEILLE BAS ARMAGNAC JEAN JACQUES CAZENAVE 50° - 1989	35/40
313	1 BOUTEILLE ARMAGNAC COURNET '20 ANS' 41,9°	20/30
314	1 VIEILLE BOUTEILLE ARMAGNAC CASTAGNON ***	20/30
315	1 VIEILLE BOUTEILLE GRAND ARMAGNAC PAUL DU VIGNEAU - ELA	20/30

### Lexique :

#### Niveau des bouteilles :

BG : Bas goulot    TLB : très légèrement bas

LB : Légèrement bas    HEP : Haute épaule

MEP : Mi épaule    BEP : Basse épaule

VID : Vidange

#### Etat des étiquettes :

ETLA : étiquette très léger abimée

ELA : étiquette léger abimée

EA : étiquette abimée

ETA : étiquette très abimée

SE : sans étiquette

ELS : étiquette léger sale

ES : étiquette sale

ETS : étiquette très sale

ELT : étiquette léger tâchée

ETLT : étiquette très léger tâchée

BS : bouteille sale

ET : étiquette tâchée

ETLT : étiquette très léger tâchée

EF : étiquette fanée

NM : Non millésime

#### Capsule :

CAPS : capsule

CAPS AB : capsule abimée

CAPS TLA : capsule très légèrement abimée

CBO : caisse bois d'origine

#### Cru :

1er GCC : 1er grand cru classé    GCC : grand cru classé    GC : grand cru    CBE : cru bourgeois exceptionnel

## Conditions générales Acheteur :

### **Article 1 – Généralités**

La société de ventes volontaires Vinestim est un opérateur de ventes volontaire de meubles aux enchères publiques régi par la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011, codifiée aux articles L321-1 et suivants du Code de commerce.

La SVV Vinestim agit comme mandataire du Vendeur de biens meubles. Le commissaire-priseur n'est aucunement partie au contrat de vente qui lie uniquement le Vendeur et l'Acquéreur.

Les conditions générales ci-après sont affichées dans la salle des ventes et sur le site de la société Vinestim. Elles sont également à la disposition de toute personne qui en ferait la demande.

Dès lors, le fait de participer à une vente aux enchères emporte adhésion aux présentes Conditions générales.

### **Article 2- Préparation de la vente**

#### **2-1. Description et estimation des objets**

Le Commissaire-priseur procède, sauf pour les objets proposés dans les ventes courantes au regard de leur valeur minimale, à une description préalable portée à la connaissance du public, des objets proposés à la vente, avec toute la diligence requise.

Cette description est faite en l'état des connaissances au jour de la vente.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, de retouches légères, accidents mineurs ou autres incidents dans le catalogue ou lors des annonces verbales au moment de la vente n'implique pas que le bien soit exempt de défaut.

Les dimensions et le poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le bon état de conservation des cadres n'est pas garanti.

Les objets mécaniques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Le Commissaire-priseur ne garantit en aucun cas leur fonctionnement.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication, l'acquéreur ayant tout loisir d'examiner les lots préalablement à la vente.

Le Commissaire-priseur procède à l'estimation des biens confiés, laquelle est portée à la connaissance du public dans le catalogue ou dans la salle de ventes sous la forme d'une liste à disposition du public.

Si le Vendeur a fixé un prix de réserve et si les enchères n'atteignent pas ce prix, l'objet sera retiré de la vente.

#### **2-2. Frais applicables aux acheteurs : 26 % TTC**

Ils sont annoncés au début de chaque vente et dans le catalogue de la vente.

#### **2-3. Publicité de la vente, catalogue**

Les informations figurant au catalogue, à titre exceptionnel, peuvent faire l'objet de modification ou rectification. Dans ce cas, ces modifications ou rectifications sont portées à la connaissance du public par un affichage dans la salle des ventes.

#### **2-4. Exposition**

Sauf exception, le Commissaire-priseur organise l'exposition nécessaire à la présentation des objets mis en vente. Cette exposition a lieu au cours des deux jours ouvrables qui précèdent la vente.

#### **2-5. Recours à un expert**

Le commissaire-priseur peut avoir recours, s'il estime que la nature ou la valeur des objets confiés le justifie, à un expert ou à un prestataire extérieur, indépendants.

Le public en sera alors informé dans le catalogue et dans la publicité et sera mis en mesure de joindre ces tiers et de consulter le rapport qu'ils auront le cas échéant établi.

#### **2-8. Retrait d'un bien de la vente**

Le Commissaire-priseur peut décider de retirer un objet de la vente notamment s'il existe un doute sérieux sur son authenticité et/ou sa provenance, ou si le Vendeur lui en fait la demande expresse.

### **Article 3- Réalisation de la vente**

**La vente est publique et a lieu aux enchères.**

#### **3-1. Organisation des modalités de la vente**

## Ordres d'achat

Les ordres d'achat peuvent se faire :

- par la remise à la salle des ventes d'un ordre écrit selon les formulaires disponibles à la salle des ventes, d'un RIB et de la copie de la pièce d'identité de l'enchérisseur. A montant égal, priorité sera donnée au premier ordre confié.

- en ligne sur le site de Vinestim et sur les sites affiliés (Drouot live.com et ivoire-france.com) sur lesquels le catalogue est publié. L'enchérisseur devra également fournir un RIB et la copie de sa pièce d'identité.

A montant égal, priorité sera donnée à l'acquéreur en salle.

## Enchères

Les enchères peuvent se faire :

- à la salle des ventes

- par téléphone : dans cette hypothèse, l'enchérisseur devra avoir remis préalablement à la vente, à la salle des ventes ses coordonnées (adresse et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Le nombre de lignes étant limité, les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.

- en live : l'enchérisseur devra également fournir préalablement en ligne ses coordonnées (adresse, mail et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Il devra par ailleurs se conformer aux conditions particulières imposées par le(s) prestataire(s) assurant les retransmissions live.

Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas d'incident technique (notamment, panne internet, coupure d'électricité, incident de ligne téléphonique). Il est précisé que les ordres d'achats sont une facilité pour les clients. Vinestim ne peut être tenu pour responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

## Organisation matérielle de la vente

Le Commissaire-priseur assure la police de la vente.

A ce titre, il lui sera possible d'exclure de l'hôtel des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères.

Il décide s'il y a lieu de réunir ou de séparer des lots de la vente, de modifier les informations portées sur le catalogue.

Il décide du montant de la mise à prix et des paliers d'enchères.

L'adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur.

Dans l'hypothèse où plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera remis en vente immédiatement au prix proposé par les enchérisseurs et toutes les personnes intéressées pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

### **3-2. Adjudication – Transfert de propriété**

L'adjudication est réalisée par la prononciation du mot « adjudgé » accompagnant le coup de marteau. Elle opère transfert des risques. Il appartient donc à l'adjudicataire de faire assurer sans délai les lots qu'il a acquis.

La propriété ne sera quant à elle transférée à l'adjudicataire qu'une fois que celui-ci aura payé le prix, en ce compris les frais et que le Commissaire-priseur l'aura effectivement encaissé.

### **3-3. Procès-verbal**

Le Commissaire-priseur dresse le procès-verbal de la vente aux enchères publiques qu'il dirige.

### **3-4. Droit de préemption de l'Etat**

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente publique. L'exercice de ce droit durant la vente est confirmé dans les quinze jours qui suivent celle-ci. L'Etat se substituera alors au dernier enchérisseur.

## **Article 4 - Formalités postérieures**

### **4-1. Paiement du prix par l'adjudicataire**

Le paiement du prix doit être effectué au comptant et en euro par l'adjudicataire, qui se verra alors remettre un bordereau d'adjudication, immédiatement après la vente :

- par virement : dans cette hypothèse, les frais bancaires seront facturés en sus à l'adjudicataire

- en espèces : Jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur à son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle ;

Jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou dans un des pays membres de la communauté européenne et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

Dans la mesure où les plafonds de l'article L112-6 du Code Monétaire et Financiers sus-rappelés, concernent le montant global de la dette à payer, il est également interdit au Commissaire-priseur d'accepter un paiement fractionné ou de scinder un bordereau pour produire plusieurs factures d'un montant inférieur au plafond.

- par chèque certifié en euro sur présentation de deux justificatifs d'identité en cours de validité et d'une lettre accreditive de leur banque.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés. Vinestim se réserve la possibilité de conserver la marchandise jusqu'au parfait encaissement des règlements.

Par application de l'article L321-14 du Code de commerce, « *A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant* ».

Le Commissaire-priseur pourra en toute hypothèse réclamer à l'adjudicataire défaillant, notamment :

- les frais consécutifs à sa défaillance

- le paiement du prix d'adjudication ou la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères

- les frais de stockage à hauteur de 50 € par jour à compter de la mise en demeure

#### **4-2. Entreposage**

Les biens adjugés sont stockés par le Commissaire-priseur. Il appartient à l'adjudicataire de pourvoir à leur assurance.

Le stockage est effectué à titre gratuit pendant un mois.

Au-delà, le stockage et l'assurance seront facturés à l'adjudicataire sur la base d'un forfait de 50 € par jour et par objet.

#### **4-3. Enlèvement des biens achetés**

L'adjudicataire peut récupérer les lots qu'il a acquis, aux horaires d'ouverture de la salle des ventes, à la condition d'avoir réglé le prix et les frais. Dans l'hypothèse de paiement par chèque ou virement, le retrait ne pourra avoir lieu qu'après encaissement du prix.

L'adjudicataire peut charger le Commissaire-priseur de l'expédition des objets. Dans ce cas :

- les frais d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire

- l'emballage sera effectué par le Commissaire-priseur. Il sera facturé à ce titre une somme forfaitaire de 25 € TTC par objet. Toutefois, pour les objets nécessitant un emballage spécial, un devis sera soumis à l'adjudicataire. Enfin, le Commissaire-priseur se réserve le droit de refuser la prestation d'emballage si elle lui semble trop délicate compte tenu de la nature de l'objet.

Le client procède seul au choix du transporteur. Nous attirons votre attention sur le fait que certains envois, malgré les soins d'emballage que nous pouvons y apporter, présentent un risque sérieux de dégradations lors de l'acheminement. La responsabilité du Commissaire-Preneur en tant que dépositaire prend fin à l'enlèvement du ou des colis.

- l'adjudicataire, s'il souhaite qu'une assurance de la marchandise soit souscrite, doit en informer par écrit le Commissaire-priseur. Cette assurance lui sera facturée. A défaut, et sauf faute inexcusable du transporteur, l'adjudicataire est informé que l'indemnisation sera plafonnée dans les conditions fixées par le contrat type général issu du décret du 99-269 du 06 avril 1999 modifié par le décret n° 2000-1052, 22 oct. 2000, le décret n° 2001-1363 du 28 décembre 2001 et le décret n° 2007-1226 du 20 août 2007.<sup>1</sup>

#### **Article 5- Dispositions diverses**

##### **5-1. Renonciation temporaire à un droit**

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve le présent contrat, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d'exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d'exercer ladite action.

##### **5-2. Nullité – Divisibilité**

---

<sup>1</sup> Article 21 al. 1 et 2 du contrat type général : « *Le transporteur est tenu de verser une indemnité pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, résultant de la perte totale ou partielle ou de l'avarie à la marchandise.*

*Pour les envois inférieurs à trois tonnes, cette indemnité ne peut excéder 23 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser 750 € par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur ».*

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent contrat serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

### 5-3. Prescription

Par application de l'article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

### 5-4. Loi applicable – Jurisdiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française.

**Toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Toulouse.**

### 5-5. Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat et pour toute procédure éventuelle qui pourrait en être la suite ou la conséquence, les parties élisent domicile en leurs adresses respectives énoncées en tête du présent contrat. Tout changement de domicile ne sera opposable qu'à compter de la réception de sa notification par LRAR par l'autre partie.

### 5-6. Droit d'accès et de rectification aux données nominatives

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Vinestim, dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives par application de la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978 modifiée.

### Article 6- Lexique (décret n°81-255 du 03 mars 1981)

**L'attribution** : l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable.

**L'atelier** : l'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité ou sous sa direction.

La mention d'un atelier est obligatoirement suivie d'une indication d'époque dans le cas d'un atelier familial ayant conservé le même nom sur plusieurs générations.

**La mention d'école** : l'emploi des termes « école de » suivis d'un nom d'artiste entraîne la garantie que l'auteur de l'œuvre a été l'élève du maître cité, a notoirement subi son influence ou bénéficié de sa technique. Ces termes ne peuvent s'appliquer qu'à une œuvre exécutée du vivant de l'artiste ou dans un délai inférieur à 50 ans après sa mort.

Lorsqu'il se réfère à un lieu précis, l'emploi du terme « école de » garantit que l'œuvre a été exécutée pendant la durée d'existence du mouvement artistique désigné, dont l'époque doit être précisée, et par un artiste ayant participé à ce mouvement.

Les expressions « **dans le goût de** », « **style de** », « **manière de** », « **genre de** », « **d'après** », « **façon de** » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école.